



Introduction

Le SPECT regroupe 53 adhérents. Ce sont les premiers employeurs des industries culturelles avec plus de 55 000 emplois.

Les membres regroupent des réalités de producteurs très différentes. Les premiers groupes de productions dans le monde y côtoient des PME TPE mais aussi des sociétés de tailles plus importantes dites du « milieu ». Un nombre significatif d'agences de presse sont aussi membres du syndicat.

Si historiquement les adhérents du SPECT produisaient des jeux, divertissements et magazines, aujourd'hui ils sont aussi largement présents dans les documentaires, fictions et spectacles vivants.

La place de l'information est absolument centrale pour un très grand nombre des productions des adhérents puisqu'ils sont très représentés dans les documentaires (notamment d'investigation ou d'information) et les reportages, les magazines d'information (notamment sur le service public de l'audiovisuel). Ce type de productions est au cœur des activités de la majorité de nos 53 producteurs.

Au-delà des enjeux éditoriaux, l'information au sens large représente donc un enjeu existentiel pour nombre d'adhérents. On peut même ajouter que des sociétés étranglées financièrement seraient amenées à disparaître à court terme si le genre était menacé ou sa place sur les antennes remis en question.

L'importance de l'Audiovisuel public

Lors du projet de fusion entre TF1 et M6, le SPECT s'était penché sur les différences de programmation en termes de magazines notamment entre service public et les diffuseurs privés. Il en ressortait une ligne de fracture nette tant l'audiovisuel public occupe une place singulière dans les magazines d'information. Concernant les diffuseurs privés, à part les chaînes d'information en continu, on peut souligner que les magazines d'informations sont réduits à la portion congrue.

Au moment des débats sur l'Audiovisuel public de l'an dernier, le SPECT a fait réaliser une étude sur la place des programmes de flux dans ces grilles et notamment des magazines. Le rôle des magazines d'information est absolument majeur. Ils représentent 70% de l'offre dite de flux à France Télévisions. Un focus spécial doit être fait sur France 5 puisque c'est 92% de l'offre de flux qui est consacré aux magazines. C dans l'air, ÇaVous, Cce soir, Cpolitique,... constituent une offre d'information majeure. Il faut souligner qu'elle n'est d'ailleurs « protégée » par aucun quota d'indépendance. Or le recours à des producteurs indépendants des diffuseurs de service public est une garantie d'impartialité.

Les difficultés de financement sont importantes considérant notamment les obstacles rencontrés pour stabiliser les recettes de l'audiovisuel public.

En effet, malgré l'importance de leur rôle auprès des citoyens, ils ne sont pas intégrés dans les obligations de production et ils ne sont pas éligibles au soutien du CNC.

Plusieurs pistes de réflexion doivent permettre de renforcer dans le COM de France Télévisions la place singulière de ces magazines d'information pour protéger une information fiable et indépendante au service des Français. Aujourd'hui ils n'apparaissent en effet pas dans le COM. La mise en place d'indicateurs spécifiques apparaît nécessaire par exemple dans le recours à des producteurs indépendants

De même, au sein du chapitre sur les documentaires, il n'est fait aucune référence aux documentaires d'information ou d'investigation contrairement à l'histoire, la géopolitique ou la science. Ce manque doit être réparé.

Le désengagement du CNC sur le documentaire d'information/investigation

Indéniablement, le documentaire d'investigation et d'information a été le grand perdant des différentes réformes du CNC depuis une dizaine d'années. Les courbes d'investissement sont spectaculaires.

Le volume horaire des documentaires aidés passe de 3092 heures en 2013 à 1868 heures en 2023.

Le financement global du documentaire aidé suit aussi une courbe très baissière : on passe de 489 millions en 2013 à 341 millions en 2022. Sachant que les diffuseurs ne représentent que 45% de ce montant en 2022.

Les financements apportés par le CNC sont logiquement en très vif repli. Ils passent de 95 millions en 2013 à 64,5 millions en 2023. L'effondrement est donc réel.

Ajoutons que les coûts horaires de financement français augmentent entre 2014 et 2023. 30% (ils passent de 154 k€ à 202 k€) quand les apports n'augmentent eux que de 20% (de 75,7 k€ en 2014 à 91,4 k€ en 2023).

Par ailleurs, en ce qui concerne à proprement parlé les documentaires d'information et d'investigation la situation est encore plus dégradée. Suite aux demandes du SPECT (et aussi du Satev), le CNC avait indiqué être favorable à la mise en place d'un « bonus investigation » pour prendre en compte les difficultés inévitables à ce type de projets. Il convient de constater que 5 ans après, rien n'a été engagé sur ce point.

De même, les formats documentaires qui reprennent des « codes journalistiques » sont bien souvent pénalisés par le Centre tout comme plus globalement les écritures novatrices qui s'adressent aux jeunes adultes/publics. Ce biais doit cesser. Il y a une vraie urgence à ce que la place du documentaire d'information/investigation dans les aides du Centre soit mieux prise en compte. Il faut souligner que les diffuseurs privés sont les premiers concernés par les refus du CNC d'accompagner ces documentaires de création.

Il apparaît nécessaire que des mesures spécifiques soient mises en place : bonus investigation, mais aussi « non-discrimination » pour les documentaires de création qui s'inspirent des codes journalistiques ou qui font le choix d'écriture innovante notamment pour toucher des publics plus jeunes que le documentaire traditionnel.

La lutte contre la désinformation

La lutte contre la désinformation en France mobilise plusieurs acteurs des médias audiovisuels et des producteurs indépendants. Bien que le problème soit vaste et complexe, les efforts déployés par des programmes et initiatives comme *Vrai ou Fake*, *Désintox* ou encore *Brut*, montrent une volonté de rétablir les faits, d'éduquer le public et de renforcer la confiance dans les médias. Cela concerne aussi des séries documentaires comme notamment « La fabrique du mensonge ») avec 4 épisodes de 70' programmée en prime-time sur France 5.

Il est essentiel que ces offres ou de nouvelles initiatives puissent être soutenues plus massivement par les pouvoirs publics. Elles ont par ailleurs une valeur pédagogique particulièrement adaptée aux jeunes publics dans les univers numériques et participent à leur éducation aux médias.

Les partenaires sociaux du secteur de l'audiovisuel et de la presse, où le SPECT joue un rôle majeur, sont également pleinement engagés sur ce terrain.

Ainsi, ils ont créé en 2021, via leur CPNEF respective (commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation) un certificat de compétences professionnelles en éducation aux médias et à l'information, confirmant ainsi l'importance de ce sujet pour les professionnels du secteur.